

## Quelle aide apporte le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) ?

Vous voulez savoir ce qu'est le fonds de solidarité pour le logement (FSL), et comment faire une demande d'aide au FSL ? Nous répondons à vos questions.

### Qu'est-ce que le FSL ?

Il existe un fonds de solidarité pour le logement (FSL) par département.

Le FSL apporte une aide financière au demandeur qui a des difficultés à payer les frais liés à son logement.

L'aide du FSL peut être versée sous forme de prêt (à rembourser au FSL), ou sous forme de subvention (sans remboursement).

L'aide peut servir à payer les frais suivants :

**Les frais liés à l'installation dans le logement** Par exemple, le paiement du dépôt de garantie, du 1<sup>er</sup> loyer, des frais d'agence immobilière, des frais de déménagement, de l'assurance habitation, ou de l'achat des équipements de 1<sup>re</sup> nécessité (réfrigérateur...).

**Les frais liés au maintien dans le logement** Par exemple, le paiement des dettes de loyers, des factures d'électricité, de gaz, d'eau, téléphone, ou des frais de commissaire de justice (anciennement huissier de justice et commissaire-priseur judiciaire).

### À quelles conditions peut-on obtenir l'aide du FSL ?

L'aide du FSL peut vous être accordée **si vous êtes l'une des personnes suivantes** :

Locataire ou sous-locataire

Propriétaire habitant son propre logement

Personne hébergée gratuitement

Résident de logement-foyer

Pour accorder l'aide du FSL, le **département prend en compte le total des revenus** des personnes qui habitent le logement, à l'exception des aides au logement ( APL , ALS , ALF ), de l'allocation de rentrée scolaire et de l'AEEH .

**Le montant de l'aide peut être modulé**, c'est-à-dire qu'un demandeur qui a des revenus faibles peut obtenir une aide plus importante qu'un demandeur ayant des revenus plus élevés.

#### Attention

**L'aide du FSL n'est pas accordée de façon automatique** Par exemple, si votre loyer est trop élevé par rapport au total de vos revenus, l'aide du FSL peut vous être refusée.

**Chaque FSL a ses propres critères d'attribution.** Par exemple, certains départements accordent l'aide du FSL à la condition que le demandeur reçoive la prime d'activité.

**Pour connaître les critères d'attribution du FSL** appliqués par votre département, vous pouvez consulter votre Adil ou les services de votre département :

#### Où s'adresser ?

Agence départementale pour l'information sur le logement (Adil)

#### Où s'adresser ?

Services du département

### Comment faire une demande d'aide au FSL ?

Vous devez contacter une assistante sociale, qui fera la demande d'aide au FSL pour vous.

Selon votre situation, vous pouvez rencontrer une assistante sociale dans différents lieux :

Si vous recevez une aide de la Caf, vous devez contacter votre caisse :

#### Où s'adresser ?

Caisse d'allocations familiales (Caf)

#### À savoir

L'assistante sociale pourra en même temps vous proposer un accompagnement social , c'est-à-dire vous proposer de résoudre vos difficultés avec elle.

Si vous recevez une aide de la MSA, vous devez contacter votre caisse :

#### Où s'adresser ?

Mutualité sociale agricole (MSA)

#### À savoir

L'assistante sociale pourra en même temps vous proposer un accompagnement social , c'est-à-dire vous proposer de résoudre vos difficultés avec elle.

Vous devez contacter la mairie (centre d'action sociale) :

#### Où s'adresser ?

Paris – Centre d'action sociale de la ville de Paris (CASVP)

#### À savoir

L'assistante sociale pourra également vous proposer un accompagnement social , c'est-à-dire vous proposer de résoudre vos difficultés avec elle.

Vous pouvez contacter votre mairie ( CCAS ou service social) :

#### Où s'adresser ?

Mairie

**À savoir**

L'assistante sociale pourra également vous proposer un accompagnement social , c'est-à-dire vous proposer de résoudre vos difficultés avec elle.

**Aide pour le dépôt de garantie ou la caution d'un logement en location**

**Questions –**

**Réponses**

- Impayés de factures (gaz ou électricité, eau) : quelles conséquences ?
- L'aide personnelle au logement (APL, ALF ou ALS) est-elle maintenue en cas de loyers impayés ?

Toutes les questions réponses

**Et aussi...**

- Aide pour le dépôt de garantie ou la caution d'un logement en location

**Pour en savoir plus**

- Fonds de solidarité logement (FSL)

Source : Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf)

**Textes de référence**

- Loi n° 90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en oeuvre du droit au logement

Articles 6 à 6-2

- Décret n°2005-212 du 2 mars 2005 relatif aux fonds de solidarité pour le logement



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00